

*Allocations familiales*

Permettez-moi de rappeler au ministre ce que le député d'Athabasca a déjà mentionné quant au pourcentage de gens dans chaque classe de revenu. D'après les statistiques, 2 p. 100 seulement des familles qui ont un revenu de \$6,000 ou moins se sont prévaluées des avantages du Régime enregistré d'épargne-retraite. Je dis en fait que l'on ne devrait pas donner l'impression que ceux qui gagnent \$26,000 n'ont pas droit au crédit. En réalité les personnes qui ont les revenus les plus élevés peuvent bénéficier de ce programme grâce aux déductions permises par le système fiscal. Les canadiens qui gagnent gros et peut-être même ceux qui gagnent le plus, peuvent encore profiter de ce crédit d'impôt de \$200 par enfant grâce aux déductions prévues. Ils peuvent obtenir \$200 ou \$400 de plus s'ils ont deux ou trois enfants. Je ne considère pas que c'est là une redistribution qui favorise le pauvre.

**Mlle Bégin:** Monsieur le président, en examinant ce qu'on peut déduire du revenu brut pour calculer le revenu net on constatera que les seules déductions qui ne sont pas à l'avantage des «pauvres» ou des «petits», sont le REER et le REEL, le Régime enregistré d'épargne-retraite et le Régime enregistré d'épargne-logement. Les autres déductions qui comprennent, entre autres choses le Régime de pensions du Canada, l'assurance-chômage, les cotisations syndicales, les frais de gardes d'enfants, etc., ne peuvent être remises en question.

L'hypothèse du député de Cape Breton-East Richmond concernant le REER et le REEL est que beaucoup de gens peuvent en bénéficier car ils peuvent déduire leurs contributions au titre de ces programmes de leur revenu net et avoir soudainement droit au crédit d'impôt au titre des enfants. Tel ne sera pas le cas. Nous avons étudié cette question très attentivement et pour chaque dollar épargné en vertu de ces deux programmes et déductible dans le calcul du revenu net, on n'obtiendra seulement qu'un crédit de 5c. pour le crédit d'impôt accordé au titre des enfants. C'est ainsi que quelqu'un qui peut contribuer le montant maximum prévu au titre du régime d'épargne-logement ou d'épargne-retraite, lequel s'élève à \$1,000, ne bénéficiera seulement que d'un montant maximum de \$50 sous forme de crédit d'impôt au titre des enfants, lequel crédit est limité nous le savons à \$200 par enfant. Cela signifie que des familles de deux ou trois enfants qui constituent la norme au Canada ne retireront qu'un avantage de \$50 au maximum. Cela donnerait à une famille de deux ou trois enfants droit à un montant de \$400 ou \$600 respectivement. En d'autres termes, une très faible proportion du crédit d'impôt au titre des enfants sera acquise par une famille gagnant suffisamment d'argent pour verser le montant maximum au régime d'épargne-logement ou d'épargne-retraite. Je suis donc convaincue que nous n'offrons pas d'avantages supplémentaires à des gens qui ne devraient pas y avoir droit.

**M. Hogan:** Monsieur le président, je remercie le ministre de cette réponse. Je crois comprendre un peu mieux les choses maintenant. J'espère qu'elle ne se trompe pas dans ce qu'elle avance et je dois dire que sa dernière explication m'a apporté quelques éclaircissements surtout au niveau de ses intentions dans ce domaine. J'espère en obtenir confirmation lorsque je rencontrerai des fonctionnaires du ministère des Finances.

La seule autre observation que je désire faire et qui sera suivie d'une question finale a trait au budget global du ministre. Je sais qu'un ministre en particulier n'exerce aucun con-

trôle sur les crédits à cause des pressions exercées au sein du cabinet surtout pendant une période d'austérité. Je suis également convaincu que les provinces s'efforceront de contourner cette situation. Le ministre a déclaré qu'elle avait l'intention de lancer un programme d'information et je suis persuadé que ceux d'entre nous qui croient au système du crédit d'impôt feront tout leur possible pour lui apporter leur aide personnelle surtout parce que nous croyons que ce système est en soi meilleur que celui en vigueur actuellement et parce qu'il s'agit peut-être des premiers jalons avant l'institution d'un revenu annuel garanti lorsque l'économie reprendra de la vigueur.

Pour le moment, notre plus gros problème résulte d'une faible croissance ou de ce que la Commission de lutte contre l'inflation appelle un ralentissement de l'économie. Il est assez comique d'entendre cet organisme prétendre qu'en relevant le taux d'escompte, comme on vient de le faire, on aidera à combattre l'inflation alors qu'elle parle en même temps de mesures d'austérité et de ralentissement de l'économie. Quand on substitue ralentissement de la croissance et accroissement du chômage à l'expression marasme économique, on se rend compte que la Commission félicite le gouvernement d'autoriser cette majoration des taux d'intérêt déjà élevés et de préconiser une austérité plus rigoureuse afin d'accroître le chômage et de ralentir la croissance. Soit dit en passant, c'est bien là l'économie la plus compliquée dont j'ai jamais entendu parler et c'est assurément une piètre conception de l'ordre social.

Ce qui m'inquiète notamment c'est qu'en raison du programme d'austérité du gouvernement, la SCHL réduit les programmes destinés aux pauvres, notamment le programme d'aide à la remise en état des logements, d'une somme de 20 millions, tandis que le ministre a annoncé qu'on allait réduire le budget des coopératives d'habitation; or toutes ces décisions vont faire du tort aux pauvres et aux gagne-petit. Ce que je redoute c'est que toutes ces réductions jointes aux modifications apportées à l'assurance-chômage ne suscitent des difficultés aux jeunes qui voudront se joindre à l'effectif de la main-d'œuvre et auront l'effet contraire à ce qu'attendait le ministre.

Je voudrais demander enfin quelle proportion du budget global du secteur social, si j'ose m'exprimer ainsi, qui relève du ministre—et elle a parlé d'une somme d'environ 300 millions—représentent les dépenses de ce genre, quelle proportion du produit national brut représente le budget global de ce secteur, et quelle proportion constitue ce programme de crédit d'impôt?

**Mlle Bégin:** Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question, mais je sais que toutes les décisions qui ont été prises en août relativement au budget du gouvernement et les répercussions qu'elles ont eues dans les programmes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au niveau de ce qu'on pourrait appeler le secteur social, qui relève de ma compétence, dis-je, se traduiraient par une hausse des dépenses—et non pas des impôts—de 290 à 300 millions de dollars. C'est ce que coûte le Supplément du revenu garanti. Le crédit d'impôt pour enfants s'autofinance à même le régime en ce sens qu'il récupère les épargnes réalisées grâce à l'annulation de l'exemption fiscale pour enfants, des privilèges spéciaux accordés auparavant aux enfants de 16 et 17 ans et de la réduction du montant de base des allocations familiales. De cette façon, le crédit d'impôt s'autofinance à même le régime.